

RÉSOLUTION REPERES REVENDICATIFS

1. Le contexte dans lequel nous évoluons est en perpétuel mouvement, les attaques contre nos conquises se multiplient et s'accroissent, les organisations de travail et le rapport au travail se transforment, notamment avec l'évolution de nos entreprises et l'affaiblissement du service public induit par le système capitaliste. Cela nous impose de questionner nos repères revendicatifs sur l'ensemble de notre champ fédéral. Travaux que nous n'avons pu mener à bien pour donner suite à la conférence revendicative, en raison des nombreuses luttes que nous avons dû mener.

2. SALAIRES / REMUNERATIONS / PENSIONS

3. La FNME-CGT revendique l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'indexation des salaires sur le taux d'inflation à minima, calculé par rapport à l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé, l'IPCH est plus proche de la réalité des dépenses des ménages).
4. La FNME-CGT revendique également une augmentation générale permettant d'atteindre un SMIC de 2 000€ mensuels bruts.
5. Pour les retraités, la FNME-CGT revendique un niveau minimum de pension à 2 000€ net et une indexation des pensions sur la moyenne des salaires, avec à minima un alignement sur le coût de la vie.
6. La FNME-CGT mettra tout en œuvre à nouveau pour défendre la grille unique dans les IEG.
7. Nous exigeons que tous les minima de grilles soient réévalués à hauteur du SMIC CGT à minima. Ceci permettra une hausse de tous les salaires, s'ajoutant à l'indexation sur l'inflation.
8. La FNME-CGT revendique la suppression des exonérations des cotisations sociales, cadeaux faits aux employeurs qui mettent en péril le financement de la Sécurité sociale intégrale, revendiquée par la CGT.
9. La FNME-CGT revendique également que les primes soient intégrées au salaire afin de financer nos systèmes de sécurité sociale. La FNME-CGT revendique la transparence sur les salaires et sur toutes les rémunérations.

10. RETRAITE

11. La FNME-CGT exige l'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne-Dussopt pour :
12. Revendiquer la retraite à 60 ans (55 ans pour les métiers pénibles) sans décote et de revenir à 37,5 annuités, et retour au dernier mois de salaire pour les IEG. Œuvrer à la suppression du dispositif de décote.
13. Rétablir dans leur intégralité les Régimes Spéciaux de retraite, notamment pour les nouveaux arrivants des IEG, et exiger des niveaux de cotisations patronales permettant de garantir l'équité de traitement de tous les salariés.
14. Faire valoir nos revendications pour une prise en compte de la pénibilité basée sur l'ensemble des facteurs de risques professionnels.

15. DÉFENDRE ET CONQUERIR DES DROITS NOUVEAUX, BATAILLE SUR LES EMPLOIS

16. La FNME-CGT défend les Statuts et les conventions collectives existantes. Elle lutte pour l'amélioration et le maintien de nos conquits actuels.
17. Dans la continuité des axes pris lors du 7^{ème} congrès elle réitère sa volonté de travailler sur le statut de l'énergéticien avec les autres fédérations de la CGT concernées par cette revendication. La FNE-CGT propose donc de partir de l'extraction du meilleur de chaque garantie statutaire ou collective des branches professionnelles concernées, pour aboutir au cahier revendicatif des travailleurs de l'énergie.
18. Il en est de même pour la remise à jour du statut des mines avec les futurs projets qui pourraient voir le jour.
19. L'amélioration de la convention collective des CEA est également une nécessité pour couvrir l'ensemble des activités et gagner de nouveaux droits.
20. La FNME-CGT milite pour l'arrêt de l'externalisation et de la sous-traitance et pour la réintégration des emplois externalisés.
21. Nous exigeons les milliers d'embauches statutaires, et/ou avec des garanties collectives de haut niveau, afin de permettre le respect des missions et le développement du Service Public de l'Énergie.
22. Le dérèglement climatique exige, sur tout le champ de notre Fédération, de nouveaux moyens en termes d'emploi. La FNME-CGT combattra les plans de suppressions d'emploi sur l'ensemble de nos secteurs. La transition écologique ne doit pas se faire au détriment des emplois.

22bis : la FNME-CGT exige une information et une consultation systématiques sur toutes nouvelles technologies implantées dans les entreprises et exigera le maintien de tous les emplois. Elle incitera les collectifs syndicaux à former ses militants sur les problématiques liées à l'IA. La FNME-CGT exige la transparence et la garantie de la protection des données.

23. COMBATTRE LES IDEES D'EXTREME DROITE

24. La situation économique et sociale du pays, ses conséquences sur la vie des citoyens et la désillusion ont constitué un terreau fertile pour les idées d'extrême droite. Les changements de posture de certains politiques ont contribué à rendre poreuse la frontière avec les mouvements et partis d'extrême droite. Ces derniers constituent une menace mortelle pour les organisations ouvrières, les syndicats. Seul un syndicalisme basé sur la lutte de classe peut répondre à cette menace. La FNME-CGT s'engage à :
25. Former tous les collectifs de direction syndicale, avec comme objectif tous les syndiqués sur le thème « Combattre les idées d'extrême droite ».
26. Relancer la campagne interne contre le racisme.
27. Démasquer et démontrer l'imposture des partis d'extrême droite et leurs relais médiatiques.

28. Combattre le racisme, l'homophobie, toutes formes de discriminations et d'inégalités dans nos entreprises en interpellant les employeurs sur leur responsabilité, et en organisant et en soutenant toutes les initiatives sur ce sujet.

29. SANTE, SECURITE et CONDITIONS DE TRAVAIL

30. Depuis des années, le législateur avec la complicité des employeurs, a profondément transformé les méthodes et conditions de travail. Ainsi, la FNME-CGT s'engage à :
31. Revendiquer la mesure objective de la charge de travail (prescrit/réel)
32. Exiger de nouveaux emplois pour palier tous les écarts constatés entre la charge de travail réel et les ressources.
33. Exiger des entreprises des bilans réguliers sur les temps de connexions aux outils d'entreprises et revendiquer un véritable droit à la déconnexion.
34. Exiger l'attribution ou le maintien d'un poste de travail pour chaque salarié.
35. Engager la bataille pour la réduction du temps de travail à 32h/semaine sur 4 jours avec les embauches correspondantes sans perte de salaire fixe et combattre le Forfait Jour sans décompte horaire.
36. Regagner les CHSCT avec toutes leurs prérogatives telles qu'ils fonctionnaient avant la loi Travail de 2017, et exiger de nouveaux droits et moyens pour les représentants du personnel.
37. Obtenir pour l'encadrement un droit d'intervention, d'alerte et d'opposition pour refuser de mettre en œuvre une consigne portant atteinte au collectif ou à l'éthique.
- 37bis. Regagner les moyens matériels et d'indépendance pour les services de santé au travail pour un meilleur suivi des salariés, notamment pour les salariés exposés à l'amiante et aux ACD et aux agents CMR

38. ÉGALITE PROFESSIONNELLE

39. Les progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont bien trop timides, et sans cesse menacés malgré les luttes syndicales féministes pour obtenir l'égalité dans les faits. La FNME-CGT décide de faire de l'égalité femmes-hommes une priorité en :
 - 39 bis. Revendiquer la stricte égalité salariale entre les femmes et les hommes
- 39ter Former tous les collectifs de direction syndicale, avec comme objectif tous les syndiqués sur le thème « Agir contre les violences sexistes et sexuelles ».
40. Gagnant la mise en œuvre de l'indicateur CGT pour lutter contre les discriminations de carrière : l'indicateur « Clerc ».

41. Revendiquant des dispositifs de rémunération spécifiques pour les rattrapages de fin de carrière.
42. Revalorisant les métiers à prédominance féminine (tertiaire, clientèle...), et en travaillant à rendre plus accessibles aux femmes les métiers techniques.
43. Mettant fin à la prépondérance de la mobilité géographique pour accéder à un déroulement de carrière, et en gagnant systématiquement des mesures d'accompagnement familial.
- 43 bis. S'emparer et faire vivre les repères confédéraux pour gagner de nouveaux droits sur l'égalité professionnelle et pour les victimes de violences sexistes et sexuelles.

44. PROTECTION SOCIALE

45. La CGT défend une protection sociale solidaire, universelle et de haut niveau, basée sur les valeurs de la Sécurité sociale : universalité, solidarité, démocratie. Elle revendique une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale, financée par les cotisations sociales, considérées comme un élément du salaire et non une charge.
46. La FNME CGT couvre plusieurs systèmes de protection sociale liés aux conventions collectives des entreprises de son périmètre. On distingue :
 - a) Les mineurs : régime spécial complet géré par la CAN SSM, garantissant une gratuité des soins et des droits spécifiques.
 - b) Les industries électriques et gazières (IEG) : régime spécial avec un socle de base et un régime complémentaire.
 - c) Le secteur de l'énergie atomique : schéma classique avec Sécurité sociale de base et complémentaires.
47. Le financement repose sur les cotisations des travailleurs et des entreprises, mais la baisse progressive des prises en charge par la Sécurité sociale et le désengagement patronal mettent en péril l'équilibre des systèmes.
48. La FNME-CGT revendique donc :
49. La (re)conquête d'une Sécurité sociale intégrale :
 - a) Par une prise en charge totale de la protection sociale par la Sécurité sociale.
 - b) Par un financement basé sur la solidarité.
 - c) Par une démocratisation des instances de gouvernance avec élection des représentants.
50. Des garanties spécifiques pour les mineurs :
 - a) Par le maintien du régime spécial jusqu'au dernier affilié.
 - b) Par une accessibilité aux soins et gratuité des prestations.
 - c) Par une sécurisation des pensions et des emplois de la CAN SSM.
 - d) Par une affiliation des travailleurs du sous-sol au régime spécial minier.

51. Pour les IEG :

- a) Une priorité au régime spécial pour les remboursements de santé.
- b) Une amélioration des prestations avec un objectif de prise en charge à 100 %.
- c) Un financement paritaire avec renforcement de la contribution des entreprises.
- d) Un maintien des droits pour tous (actifs, retraités, veufs/veuves, pensionnés).

52. Sur les complémentaires santé et prévoyance :

- a) Une priorité aux organismes de l'économie sociale et solidaire.
- b) Un focus sur la prévention et l'accès aux soins.
- c) Une exigence d'une gestion démocratique et transparente.

53. La CGT milite ainsi pour une protection sociale renforcée, démocratique et solidaire, tout en luttant contre la privatisation et la financiarisation des systèmes de santé.

54. De manière globale, la FNME-CGT s'engage à reprendre le travail engagé lors de la conférence revendicative de juin 2022 pour continuer le travail d'actualisation de nos repères revendicatifs.